



COMITE CENTRAL  
Commission de formation

## Reconnaissance du BNSSA

# Procédure pour l'obtention du brevet +Pool par équivalence du BNSSA

Réservé aux membres SISL uniquement

**Dans le cadre des activités de la SISL, le BNSSA est totalement reconnu. Il ne nécessite donc pas de demander une équivalence avec le brevet +Pool.**

Néanmoins, en tant que membre SISL, si vous désirez obtenir le brevet +Pool, vous devez :

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>1. Demande</b>            | Envoyez les documents suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• Une copie de votre BNSSA</li><li>• Une preuve de votre identité (<i>copie de votre carte d'identité ou passeport</i>).</li></ul> À l'adresse : <a href="mailto:thierry.grand[at]sisl.ch">thierry.grand[at]sisl.ch</a>                |
| <b>2. Paiement</b>           | Effectuez le paiement de CHF 40.00 à la SISL pour les frais administratifs ( <i>ne comprends pas les frais de cours</i> ).<br>Société internationale de sauvetage du Léman<br>Comité Central<br>1096 Cully<br>CCP 18-980-1    IBAN CH72 0900 0000 1800 0980 1<br>Mention : Demande équivalence BNSSA en +Pool |
| <b>3. Traitement</b>         | Une fois que : <ul style="list-style-type: none"><li>• Votre identité de membre est reconnue au fichier central de la SISL</li><li>• Vos documents sont reconnus</li><li>• Votre paiement a été reçu</li></ul>  |
| <b>4. Autorisation</b>       | La commission de formation de la SISL vous enverra les documents d'enseignement ainsi qu'une lettre de confirmation.  |
| <b>5. Inscription</b>        | Vous pourrez alors vous inscrire au cours de recyclage +Pool de la SISL.  |
| <b>6. Cours de recyclage</b> | Le jour du cours : <ul style="list-style-type: none"><li>• Vous vous présentez avec votre preuve d'identité originale (<i>attention ! pas de copie</i>)</li><li>• Vous vous acquittez des frais de cours.</li></ul>   |
| <b>7. Brevet</b>             | Après avoir suivi et réussi le cours de recyclage +Pool, vous obtiendrez votre nouveau brevet.  |

Le président de la commission de formation

*Thierry Grand*